

Avis de projet de marché (APM)

SI VOUS DÉSIREZ PRÉSENTER UNE SOUMISSION, VOUS DEVRIEZ COMMANDER LES DOCUMENTS DE DEMANDE DE PROPOSITIONS ET SUIVRE LES INSTRUCTIONS INCLUSES SUR LA FAÇON DE PRÉSENTER UNE SOUMISSION.

TITRE : Service de Réception pour le Collège de l'Agence des Services Frontaliers (l'ASFC) du Canada.

Accords commerciaux applicables à la présente demande :

Ce besoin est soumis à l'Accord nord-américain de libre-échange (ALENA), l'Organisation mondiale du commerce – Accords sur les marchés publics (AMP-OMC), l'Accord sur le commerce intérieur (ACI), l'Accord de libre-échange Canada-Chili (ALECC), l'Accord Canada-Pérou de libre-échange (ALÉCP), et l'Accord de libre-échange Canada-Colombie (ALECC).

Compte rendu :

À la suite de l'émission d'un contrat, les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu concernant les résultats du processus de demande de proposition. Les soumissionnaires doivent faire la demande auprès de l'Autorité Contractante dans les quinze jours ouvrables suivant la réception des résultats du processus de demande de proposition. Le compte rendu peut être donné par écrit, par téléphone ou en personne.

CONTEXTE :

Le Collège de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) est l'organisme responsable d'assurer la formation et le perfectionnement de tous ses employés. Même si son rôle premier est de pourvoir ses services aux employés de l'ASFC, il peut aussi offrir ses installations à d'autres organismes fédéraux.

EXIGENCES DE TRAVAIL :

Le Collège est opéré sur une base de 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Avec les 316 chambres, la piscine, l'auditorium, la salle de banquet attenante à un salon licencié, il permet aux participants de demeurer sur place pour toute la durée de leurs activités.

L'entrepreneur doit fournir des services de réception ce qui comprend les services bilingues de standard téléphonique, de réception de l'hôtel, et d'information sur les services offert au Collège de l'ASFC, à Rigaud, selon un horaire prévue/approuvée allant habituellement jusqu'à 24 heures par jour, 7 jours par semaine.

DURÉE ESTIMATIVE DE DEMANDE DE PROPOSITION:

L'Agence des services frontaliers du Canada s'attend à émettre un contrat qui sera valable pour deux ans à compter de l'attribution du contrat, avec l'option de prolongation de deux périodes d'un an.

LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

Ce besoin comporte des exigences relatives à la sécurité au niveau de « cote de Fiabilité ».

LOCALISATION DES SERVICES :

La localisation des services seront requis à l'adresse suivante :

Collège de l'ASFC – Rigaud

L'État se réserve le droit de négocier avec les fournisseurs tout approvisionnement. Les documents peuvent être présentés dans l'une ou l'autre des deux langues officielles du Canada.

La proposition doit être livrée à l'adresse suivante :

Agence des services frontaliers du Canada
Secteur de distributions des chèques et
de réception des soumissions
473 rue Albert, 6^{ième} étage
Ottawa, ON K1A 0L8

La Réception des soumissions est ouverte du lundi au vendredi inclusivement, entre les heures de 8h30 à 11h30, à l'exclusion des jours fériés.

Les demandes de renseignements concernant ce projet doivent être soumises à l'agent de négociation des contrats énumérés ci-dessous :

Numéro de dossier : 1000318404
Personne responsable : Line Desjardins
Numéro de téléphone : (450) 451-6711 poste 2814
Numéro de télécopieur : (450) 451-0144
Courriel : line.desjardins@cbsa-asfc.gc.ca